

Commission de la construction du Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS

2013-2014

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
PARTICULIERS DE L'OPPOSITION
OFFICIELLE**



COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

Demande de renseignements particuliers de l'Opposition officielle

#	Demande de renseignements particuliers
RP1	Indiquez la somme dépensée depuis le 31 août 2012 (et prévisions pour 2013-2014) par votre ministère/organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Précisez s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
RP2	Liste des comités interministériels ou de tout autre partenaire. Pour chaque comité, le mandat, les membres, le budget et les résultats.
RP3	Copie de toute l'information fournie au ministre en vertu de l'article 428 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et ce, depuis le 31 août 2012.
RP4	Depuis le 31 août, liste de toutes les formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.
RP5	Depuis le 31 août 2012, le nombre total d'accommodements qui ont été accordés ou refusés pour les employés du ministère ou des organismes dépendant du ministère et la ventilation par type d'accommodement (handicap, grossesse, motifs religieux, etc.).
RP6	Pour chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres relevant du ministère depuis le 31 août 2012, indiquer : a) la liste des employés, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération ; b) la liste des membres du conseil d'administration; c) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV; d) leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.
RP7	Fournir pour tout organisme relevant du ministère, concernant le Bureau de la Présidence ou de la Haute direction, les montants ventilés depuis le 31 août 2012 : a) les frais de déplacements; b) les frais de représentation; c) les frais de repas; d) les frais de voyage; e) les frais de préparation aux congrès, colloques, sommets, conférences.
RP8	Liste détaillée des critères exigés pour l'octroi de permis pour la référence de main d'œuvre.
RP9	Nombre d'effectifs du ministère du Travail rattachés au Bureau des permis.

- RP10** Liste des demandes de permis reçues, en indiquant si un permis a été issu ou non, et les raisons appuyant l'acceptation ou le refus de la demande.
- RP11** Liste des membres du Comité de vigie, et pour chacun d'entre eux, le salaire et autres avantages consentis. Joindre une copie du mandat qui leur a été confié.
- RP12** Budget de fonctionnement du Comité de vigie et ventilation détaillée de l'utilisation des sommes.
- RP13** Calendrier des rencontres prévues pour le Comité de vigie en 2013-2014.

- RP72.** Nombre de poursuites recommandées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs qui effectuaient des travaux ne respectant pas le champ d'application de l'article 19 de la Loi R-20 au cours de la dernière année.
- RP73.** Nombre de poursuites recommandées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs relativement aux articles de la Loi R-20 concernant des actes d'intimidation ou de violence sur les chantiers, par année depuis l'année 2010-2011.
- RP74.** Liste des mesures en place concernant l'accès et le maintien des femmes dans l'industrie de la construction, en indiquant le nombre moyen d'heures travaillées par les femmes par rapport aux hommes dans les métiers concernés, et le revenu moyen annuel pour chacun des deux sexes, et ce, depuis l'année 2010.
- RP75.** Nombre de certificats de compétence décernés, ventilation par région ou par métier ou occupation depuis 2 ans.
- RP76.** Nombre de travailleurs manquants ou en surplus, ventilé par région et par métier ou occupation en 2012-2013 et prévisions pour 2013-2014.
- RP77.** Prévisions de surplus ou de manque de main-d'œuvre par métier ou par occupation pour les cinq prochaines années.
- RP78.** Composition, budgets, mandats et rapports des comités de main d'œuvre Ontario-Québec.
- RP79.** Nombre d'exemptions de détenir un certificat de compétence au cours de la dernière année et motifs.
- RP80.** Nombre d'inspections effectuées par la CCQ, liste des chantiers enquêtés et résultats des enquêtes pour les trois dernières années.
- RP81.** Évolution du nombre d'inspecteurs à l'emploi de la CCQ depuis 2010-2011, par année et prévisions d'embauche pour 2013-2014.
- RP82.** Évolution du nombre d'employés dédiés à la lutte au travail au noir à l'emploi de la CCQ depuis 2009-2010, par année.
- RP83.** Tout document relativement à la subvention octroyée par le ministre du Travail afin de lutter contre le travail au noir.
- RP84.** Copie des études, analyses, recherches, scénarios ou projections concernant l'implantation du Service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.
- RP85.** Budget d'implantation du Service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et ventilation détaillée des sommes utilisées, prévisions budgétaires pour 2013-2014.
- RP86.** État de situation sur l'implantation du service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et échéancier détaillé.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : **RP1**

Indiquez la somme dépensée depuis le 31 août 2012 (et prévisions pour 2013-2014) par votre ministère/organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Précisez s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Direction des ressources informatiques – dépenses opérationnelles

DESCRIPTION DE COMPTES	RÉEL 2012 Du 1 avril au 30 novembre
Rémunération	5 025 333 \$
Administration	44 665 \$
Entretien équipements et logiciels	1 031 075 \$
Téléphonie (filaire et sans fil)	604 555 \$
Autres frais	152 094 \$
Services professionnels (consultants informatiques)	1 118 971 \$
TOTAL	7 976 694 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP2

Liste des comités interministériels ou de tout autre partenaire. Pour chaque comité, le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Sans objet

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2011

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP3

Copie de toute l'information fournie au ministre en vertu de l'article 428 de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* et ce, depuis le 31 août 2012.

Sans objet

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2011

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP4

Depuis le 31 août, liste de toutes les formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

Sans objet

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2011

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP5

Depuis le 31 août 2012, le nombre total d'accommodements qui ont été accordés ou refusés pour les employés du ministère ou des organismes dépendant du ministère et la ventilation par type d'accommodement (handicap, grossesse, motifs religieux, etc.).

Il y a eu un accommodement accordé à une employée ayant un handicap entre le 1^{er} avril et le 30 novembre 2012.

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2011

Commission de la construction du Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP6

Pour chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres relevant du ministère depuis le 31 août 2012, indiquer :

- la liste des employés, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération ;
- b) la liste des membres du conseil d'administration ;
- c) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
- d) leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation

a) La liste des employés et/ou membres du conseil d'administration au 30 novembre 2012

Membres du conseil d'administration :

Manon Bertrand
Gisèle Bourque
Simon Bussière
Patrick Daigneault
Dominic Deveaux
Donald Fortin
Sylvain Gendron
Arnold Guérin
Sylvie L'Écuyer
Normand Legault
Diane Lemieux
Sylvie Mercier
Aldo Miguel Paolinelli
Alain Robert
Jean-Pierre Sirard

b) La liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur CV.;

Quatre personnes ont vu leur mandat renouvelé au conseil d'administration **au cours de l'année 2012 : (décret 457-2012)**

Nom et titre	Début et fin du mandat	Rémunération
Monsieur Patrick Daigneault Président CSD-Construction	Début : 2 mai 2012 Fin : 1 ^{er} mai 2015	Aucune rémunération
Monsieur Donald Fortin Directeur général Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (international)	Début : 2 mai 2012 Fin : 1 ^{er} mai 2015	Aucune rémunération
Monsieur Arnold Guérin Président FTQ-Construction	Début : 2 mai 2012 Fin : 1 ^{er} mai 2015	Aucune rémunération
Monsieur Aldo Miguel Paolinelli Président CSN-Construction	Début : 2 mai 2012 Fin : 1 ^{er} mai 2015	Aucune rémunération

Le curriculum vitae est un document contenant des renseignements personnels et de ce fait, confidentiel.

c) Leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation (*des membres précisés à l’item a)* du 1^{er} avril 2012 au 30 novembre 2012;

Frais de déplacement	Frais de voyage (note 1)	Frais de repas	Frais de représentation
309,60 \$	0,00 \$	7 989,61	0,00 \$

Note 1 : Seuls les frais d’hébergement sont inclus dans la section *Frais de voyage*

La liste du personnel de la CCQ indiquant le poste compte plus de 30 pages. En vertu de la Loi d’accès à l’information, le salaire d’un membre du personnel n’est pas public. Toutefois, l’échelle salariale est une information publique contenue dans les conventions collectives. La voici :

Liste des classifications syndiquées

Description classe	Nombre	Échelle
107 OPÉRATEUR EN INFORMATIQUE	4	13
108 TECHNICIEN EN SÉCURITÉ INFORMATIQUE	1	15
115 TECHNICIENNE AUX AVANTAGES SOCIAUX	2	15
116 TECHNICIEN EN SYSTÈMES DE COMMUNICATION	1	15
117 TECHNICIEN EN MICRO-INFORMATIQUE	3	15
119 PROGRAMMEUR-ANALYSTE EN INFORMATIQUE	22	16
121 TECHNICIEN EN PRODUCTION INFORMATIQUE	2	15
123 PRÉPOSÉ AUX RENSEIGNEMENTS	110	11
124 PREPOSÉE PRINCIPALE AUX RENSEIGNEMENTS	19	16
125 TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION AUX RAPPORTS MENSUELS	8	14
126 INSPECTEUR	114	17
127 TECHNICIENNE EN SYSTÈME RETRAITE	1	14
128 TECHNICIENNE EN APPROVISIONNEMENT	2	14
129 TECHNICIEN EN DOCUMENTATION	4	14
130 TECHNICIEN EN INFORMATION	2	13
131 TECHNICIEN AUX OPÉRATIONS	118	14
132 TENEUR DE LIVRES	8	14
133 TECHNICIEN EN ADMINISTRATION	27	13
136 TECHNICIENNE À LA PAIE	3	14
137 TECHNICIEN A LA RETRAITE	2	14
138 TECHNICIENNE A LA RECHERCHE	1	15
139 TECHNICIEN EN ÉVALUATION	3	15
140 ANALYSTE AUX RAPPORTS MENSUELS	5	18
144 COORDONNATEUR À L'INSPECTION	16	19
145 TECHNICIENNE PRINC. EN ASSURANCE MALADIE	2	16
146 TECHNICIENNE PRINC. EN ASSURANCE VIE-SALAIRE	3	18
148 TECHNICIENNE PRINCIPALE- RETRAITE	1	16
152 TECHNICIENNE PRINCIPALE EN ASSURABILITÉ	2	18
153 TECHNICIENNE PRINCIPALE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	1	16
154 RESPONSABLE - ENTENTES DE RECIPROCITÉ	1	16
155 TECHNICIENNE AUX OPÉRATIONS - FONDS D'INDEMNISATION	5	16
202 CONSEILLER EN TÉLÉPHONIE	1	19
205 AGENTE D'APPROVISIONNEMENT	2	21
206 AGENT DE LIAISON	3	23
207 CONSEILLÈRE À LA PROMOTION DES AVANTAGES SOCIAUX	1	22
208 CONSEILLÈRE AU SERVICE À LA CLIENTÈLE	2	23

Description classe	Nombre	Échelle
209 CONSEILLER EN MAIN-D'OEUVRE	7	23
210 CONSEILLER EN TECHNIQUES COMPTABLES	10	24
211 CONSEILLER AUX OPÉRATIONS	15	23
212 CONSEILLER EN RELATIONS DE TRAVAIL	7	25
213 CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION	1	23
214 CONSEILLER EN TECHNIQUES D'ÉVALUATION	4	25
215 AGENTE DE RECHERCHE	3	24
216 CONSEILLER EN MESURE ET ÉVALUATION	2	25
217 CONSEILLER EN FORMATION	18	24
218 ANALYSTE EN INFORMATIQUE	42	24
22 PRÉPOSÉ A L'APPROVISIONNEMENT	2	9
220 CONSEILLÈRE EN RELATIONS PUBLIQUES	2	24
221 ÉDIMESTRE	1	22
222 CONSEILLÈRE EN RÉADAPTATION	1	23
223 AGENT DE DÉVELOPPEMENT	7	24
224 CONSEILLER EN COMPTABILITÉ - FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION	6	25
225 RÉDACTEUR	2	24
226 SPÉCIALISTE - GESTION DE L'INVALIDITÉ	2	24
227 SPÉCIALISTE AUX PLAINTES	2	24
28 MESSENGER	1	8
32 OUVRIER CERTIFIÉ D'ENTRETIEN	1	12
34 TECHNICIEN EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	1	13
35 TECHNICIEN SR. EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	1	15
36 PREPOSE A LA REPROGRAPHIE	3	11
43 AGENTE DE BUREAU - ASSURABILITÉ	2	9
44 AGENT EN ASSURABILITÉ	8	14
45 AGENTE PRINCIPALE EN ASSURABILITÉ	2	16
46 AGENTE DE BUREAU - FONDS DE FORMATION	2	9
47 AGENTE DE BUREAU - PAIE	1	9
48 AGENT DE SUPPORT TECHNIQUE	60	9
49 AGENT DE BUREAU	32	7
50 AGENT DE BUREAU PRINCIPAL - COMPTABILITÉ	3	12
51 AGENT DE BUREAU PRINCIPALE - RAPPORTS MENSUELS	23	12
52 AGENT DE BUREAU PRINCIPAL	1	11
53 AGENTE DE BUREAU PRINCIPALE À L'INFORMATIQUE	1	11
54 AGENTE EN ASSURANCE INVALIDITÉ	24	14
55 AGENTE PRINCIPALE EN ASSURANCE INVALIDITÉ	5	16
56 AGENT RENTES ET RETRAITE	11	11
57 AGENT PRINCIPAL DE RENTES ET RETRAITE	2	13
58 AGENT EN ASSURANCE	27	11
59 AGENT PRINCIPAL EN ASSURANCE	6	12
60 SECRÉTAIRE JURIDIQUE	8	12
61 SECRÉTAIRE	30	10
70 AGENT DE MAIN-D'OEUVRE	9	11

Liste des classifications hors convention

Titre de l'emploi	Nombre d'effectifs	Classe salariale
Secrétaire administrative	10	C1
Technicienne en personnel	3	C2
Adjointe administrative - Bureau du PDG	2	C2
Chargée d'administration	3	C2
Avocat	3	C3
Chef de sous-section	1	C3
Chef – Planification des effectifs	1	C3
Chef de section - Traitement et contrôle	1	C3
Chef de section	2	C3
Chef inspecteur	13	C3
Chef de bureau	1	C3
Chef de paie	1	C3
Chef d'équipe - Réclamations assurance invalidité	1	C3
Chef d'équipe - Assurance maladie	1	C3
Enquêteur	5	C3
Chef - Centre d'appels de Québec	1	C4
Chef - Centre d'appels de Montréal	1	C4
Chef - Enquêtes de livres	6	C4
Chef de section	3	C4
Coordonnateur aux échanges inter-organismes	2	C4
Conseillère – avantages sociaux et relations travail	1	C4
Conseillère – processus d'affaires	1	C4
Conseiller RH – relations de travail / santé sécurité	2	C4
Conseiller RH - Formation	1	C4
Conseiller RH - Dotation	2	C4
Conseillère - Invalidité, prévention et santé sécurité	1	C4

Titre de l'emploi	Nombre d'effectifs	Classe salariale
Conseiller en développement stratégique	2	C4
Conseiller en gestion	3	C4
Chargé de projet – Diversité, main d’œuvre et dév.	3	C4
Coordonnateur aux enquêtes, chantiers	1	C4
Vérificateur interne	4	C4
Chargé de projets	16	C5
Coordonnateur aux enquêtes de livres	1	C5
Chef de section	25	C5
Chef de section aux enquêtes	1	C5
Actuaire	6	C5
Gestionnaire des placements en trésorerie	1	C5
Directrice adjointe – transfert d’expertises	1	C5
Chef de la sécurité et relève informatique	1	C6
Directeur régional	7	C6
Chef de section	2	C6
Actuaire principal	1	C7
Avocat senior	7	C7
Avocat à la direction générale	1	C7
Chef de section	2	C7
Directeur régional adjoint - Inspection	1	C7
Directeur régional	1	C7
Conseiller, PDG / Coord. direction générale	1	S1
Conseiller spécial aux enquêtes	1	S1
Directeur - siège social	17	S2
Directeur - régional	1	S2
Directeur – siège social	1	S3
Vice-président	5	S3

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2013

Commission de la construction du Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RP7

Fournir pour tout organisme relevant du ministère, concernant le Bureau de la Présidence ou de la Haute direction, les montants ventilés depuis le 31 août 2012:

- a) les frais de déplacements;
- b) les frais de représentation;
- c) les frais de repas;
- d) les frais de voyage;
- e) les frais de préparation aux congrès, colloques, sommets, conférences, etc.

**Direction générale de la CCQ
1^{er} avril au 30 novembre 2012**

Remboursement de frais de transport	5 760,74 \$
Remboursement des frais de représentation	0 \$
Remboursement des frais d'hébergement	3 572,43 \$
Remboursement des frais de repas	1 308,48 \$
Dépenses applicables à la participation à des congrès	0 \$

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2011

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP8

Liste détaillée des critères exigés pour l'octroi de permis pour la référence de main-d'œuvre.

Sans objet

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2011

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RP9

Nombre d'effectifs du ministère du Travail rattachés au Bureau des permis

Sans objet

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP10

Liste des demandes de permis reçues, en indiquant si un permis a été issu ou non, et les raisons appuyant l'acceptation ou le refus de la demande.

Sans objet

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP11

Liste des membres du Comité de vigie, et pour chacun d'entre eux, le salaire et autres avantages consentis. Joindre une copie du mandat qui leur a été confié.

Sans objet

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2011

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP12

Budget de fonctionnement du Comité de vigie et ventilation détaillée de l'utilisation des sommes.

Sans objet

SOURCE : Commission de la construction du Québec
COLLABORATION :
VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2011

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP13

Calendrier des rencontres prévues pour le Comité de vigie en 2013-2014.

Sans objet

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2011

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP72

Nombre de poursuites recommandées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs qui effectuaient des travaux ne respectant pas le champ d'application de l'article 19 de la Loi R-20 au cours de la dernière année.

Année 2012
(janvier à novembre)

Employeurs	4 763
Salariés	3 222
TOTAL	7 985
Employeurs différents	2 714
Salariés différents	1 860
TOTAL	4 574

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2013

ÉTUDE DES CRÉDITS 2012-2013

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP73

Nombre de poursuites recommandées par la CCQ contre des entrepreneurs et contre des travailleurs relativement aux articles de la Loi R-20 concernant des actes d'intimidation ou de violence sur les chantiers, par année depuis l'année 2010-2011.

Poursuites recommandées par la CCQ au DPCP
au 31 décembre 2012

Infractions relatives à l'intimidation, la discrimination, les ralentissements de travail et autres infractions	2010	2011	2012
Nombre de plaintes	119	420 ⁽¹⁾	44
Nombre de recours pénaux recommandés par la CCQ au DPCP ⁽²⁾ (L'année du recours correspond à celle du dépôt de la plainte.)	197	245	13

- (1) Comparativement au dernier rapport, le nombre de plaintes a diminué puisque certaines étaient des doublons.
- (2) Une ou plusieurs poursuites pénales peuvent être recommandées suite au dépôt d'une seule plainte.

Commission de la construction du Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP74

Liste des mesures en place concernant l'accès et le maintien des femmes dans l'industrie de la construction, en indiquant le nombre moyen d'heures travaillées par les femmes par rapport aux hommes dans les métiers concernés, et le revenu moyen annuel pour chacun des deux sexes, et ce, depuis l'année 2010.

Depuis l'entrée en vigueur en 1997 du premier *Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction* (PAEF), le nombre de femmes dans l'industrie de la construction affiche des hausses substantielles. En 2011, un total de 2 067 femmes sont actives dans l'industrie de la construction. La part des femmes **augmente** ainsi à 1,30 %, soit quatre fois plus élevée que ce qu'elle était en 1997. Le nombre de femmes **enregistre une croissance de près de 9 %** comparativement à 2010 alors que la main-d'œuvre globale **augmente de 4 %**.

Plusieurs mesures du programme d'accès à l'égalité sont toujours en vigueur notamment :

- Les femmes diplômées n'ont pas à détenir de garantie d'emploi de 150 heures de travail pour obtenir leur certificat de compétence;
- Le renouvellement d'un certificat de compétence apprenti, échu après sa période de validité de deux ans, si 150 heures de travail ont dûment été rapportées par un ou des employeurs pendant ces deux années;
- Lors d'une demande de main-d'œuvre par les employeurs à la CCQ, recommander des femmes en premier lieu selon le métier, la région et les heures travaillées.

Nombre de femmes selon le métier et l'occupation, 2011

Métier/occupation	Total des femmes	Total de la part des femmes
Briqueur-maçon	26	0,5 %
Calorifugeur	37	4,0 %
Carreleur	63	2,8 %
Charpentier-menuisier	315	0,7 %
Chaudronnier	5	0,7 %
Cimentier-applicateur	21	0,8 %
Couvreur	23	0,4 %
Électricien	169	1,0 %
Ferblantier	39	0,9 %
Ferrailleur	12	0,7 %
Frigoriste	8	0,3 %
Grutier	9	0,5 %
Mécanicien d'ascenseur	8	0,9 %
Mécanicien de chantier	3	0,2 %
Mécanicien de machines lourdes	0	0,0 %
Mécanicien en protection-incendie	2	0,2 %
Monteur d'acier de structure	11	0,5 %
Monteur-mécanicien vitrier	12	0,6 %
Opérateur de pelles	26	0,4 %
Opérateur d'équipement lourd	42	0,6 %
Peintre	541	9,6 %
Plâtrier	123	4,0 %
Poseur de revêtements souples	18	1,5 %
Poseur de systèmes intérieurs	29	1,2 %
Serrurier de bâtiment	10	0,9 %
Tuyauteur	45	0,5 %
Total des métiers	1 597	1,2 %
Boutefeu/Foreur	9	1,3 %
Conducteur de camions	21	2,3 %
Magasinier/Commis	8	29,6 %
Manœuvre	303	1,4 %
Plongeur	5	3,8%
Préposé à l'arpentage	103	8,3 %
Autres occupations	21	0,5 %
Total des occupations	470	1,7 %
Total	2 067	1,3 %

Source : CCQ

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2013

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L’OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP75

Nombre de certificats de compétence décernés, ventilation par région ou par métier ou occupation depuis 2 ans.

RÉPARTITION DE LA DÉLIVRANCE DES
CERTIFICATS DE COMPÉTENCE-APPRENTI
SELON LE MÉTIER – ANNÉE 2012

MÉTIERS	DIPLÔMÉS		NON DIPLÔMÉS		TOTAL	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Briqueur-maçon	453	7,43	87	2,34	540	5,50
Calorifugeur	17	0,28	72	1,94	89	0,91
Carreleur	118	1,94	206	5,54	324	3,30
Charpentier-menuisier	1 924	31,58	1 092	29,37	3 016	30,74
Chaudronnier	9	0,15	0	0,00	9	0,09
Cimentier applicateur	66	1,08	209	5,62	275	2,80
Couvreur	140	2,30	396	10,65	536	5,46
Électricien	1 197	19,65	0	0,00	1 197	12,20
Ferblantier	112	1,84	260	6,99	372	3,79
Ferrailleur	164	2,69	66	1,78	230	2,34
Grutier	54	0,89	0	0,00	54	0,55
Mécanicien d'ascenseur	30	0,49	53	1,43	83	0,85
Mécanicien de chantier	58	0,95	25	0,67	83	0,85
Mécanicien de machinerie lourde	29	0,48	1	0,03	30	0,31
Monteur d'acier de structure	48	0,79	124	3,34	172	1,75
Monteur-mécanicien (vitrier)	75	1,23	126	3,39	201	2,05
Opérateur d'équipement lourd	75	1,23	118	3,17	193	1,97
Opérateur de pelles mécaniques	63	1,03	96	2,58	159	1,62
Peintre	99	1,62	295	7,93	394	4,02
Plâtrier	130	2,13	187	5,03	317	3,23
Poseur de systèmes intérieurs	254	4,17	141	3,79	395	4,03
Poseur de revêtements souples	24	0,39	27	0,73	51	0,52
Serrurier en bâtiment	5	0,08	105	2,82	110	1,12
Tuyauteur	696	11,42	7	0,19	703	7,17
Mécanicien en protection incendie	40	0,66	8	0,22	48	0,49
Frigoriste	213	3,50	17	0,45	230	2,34
TOTAL	6 093	100 %	3 718	100 %	9 811	100 %

**RÉPARTITION DE LA DÉLIVRANCE DES
CERTIFICATS DE COMPÉTENCE-APPRENTI
SELON LA RÉGION DE PLACEMENT – ANNÉE 2012**

RÉGION DE PLACEMENT	DIPLÔMÉS		NON DIPLÔMÉS		TOTAL	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Îles-de-la-Madeleine	7	0,11	4	0,11	11	0,11
Bas-St-Laurent / Gaspésie	199	3,27	42	1,13	241	2,46
Saguenay / Lac-St-Jean	304	4,99	101	2,72	405	4,13
Québec	1 199	19,67	334	8,98	1 533	15,63
Mauricie / Bois-Francs	380	6,24	232	6,24	612	6,24
Cantons-de-l'Est	202	3,32	94	2,53	296	3,02
Montréal	3 369	55,29	2 433	65,43	5 802	59,13
Outaouais	164	2,69	333	8,96	497	5,07
Nord-Ouest	125	2,05	106	2,85	231	2,35
Côte-Nord	140	2,30	39	1,05	179	1,82
Baie-James	4	0,07	0	0,00	4	0,04
Extérieur	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL	6 093	100 %	3 718	100 %	9 811	100 %

**RÉPARTITION DE LA DÉLIVRANCE DES
CERTIFICATS DE COMPÉTENCE-OCCUPATION
SELON LA RÉGION DE PLACEMENT – ANNÉE 2012**

RÉGION DE PLACEMENT	DIPLÔMÉS		NON DIPLÔMÉS		TOTAL	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Îles-de-la-Madeleine	1	0,19	0	0,00	1	0,03
Bas-St-Laurent / Gaspésie	40	7,38	3	0,09	43	1,13
Saguenay / Lac-St-Jean	77	14,21	31	0,95	108	2,83
Québec	74	13,65	645	19,68	719	18,82
Mauricie / Bois-Francs	23	4,24	7	0,21	30	0,79
Cantons-de-l'Est	18	3,32	20	0,61	38	0,99
Montréal	250	46,13	2 158	65,83	2 408	63,03
Outaouais	12	2,21	287	8,76	299	7,83
Nord-Ouest	14	2,58	77	2,35	91	2,38
Côte-Nord	32	5,90	7	0,21	39	1,02
Baie-James	1	0,19	43	1,31	44	1,15
Extérieur	0	0,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL	542	100 %	3 278	100 %	3 820	100 %

NOMBRE DE CERTIFICATS DE COMPÉTENCE-COMPAGNON ÉMIS EN 2012

RAISON DE LA DÉLIVRANCE	LE SALARIÉ A DÉJÀ ÉTÉ TITULAIRE COMPAGNON	LE SALARIÉ N'A JAMAIS ÉTÉ TITULAIRE COMPAGNON
TOTAL	87 486	12 329

SOURCE : Commission de la construction du Québec
COLLABORATION :
VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2013

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RP76

Nombre de travailleurs manquants ou en surplus, ventilé par région et par métier ou occupation en 2012-2013 et prévisions pour 2013-2014.

La CCQ procède à l'ouverture d'un bassin de main-d'œuvre lorsqu'il y a moins de 5 % de la main-d'œuvre apprenti qui s'y trouve de disponible à l'emploi. Des personnes non diplômées dans un métier peuvent alors obtenir un certificat de compétence à condition de démontrer qu'un employeur souhaite les engager et de détenir un cours de sécurité.

Les bassins de main-d'œuvre sont mis à jour sur une base quotidienne. Les ouvertures de bassins sont constantes et sont affichées sur le site Internet de la CCQ.

Un nombre de 13 631 travailleurs ont obtenu un certificat de compétence apprenti ou occupation en 2012, dont 6 635 diplômés et 6 996 non-diplômés qui ont intégré l'industrie lors d'une ouverture des bassins (voir le tableau à la page suivante sur les nouvelles émissions de certificats de compétence apprenti (par métier) et occupation par région de placement, en 2012).

Afin d'évaluer les besoins en diplômés de chacun des métiers de l'industrie de la construction, la CCQ procède à une vaste consultation triennale auprès de quelque 250 représentants patronaux et syndicaux siégeant aux 27 différents sous-comités professionnels regroupés sous son égide. Une fois la consultation terminée, un avis sur l'estimation des besoins en main-d'œuvre apprentie diplômée est transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. En 2011, cet exercice a amené l'industrie à estimer qu'elle aurait besoin annuellement de 7 147 travailleurs diplômés, et ce, de 2012 à 2015.

DONNÉES SUR LES NOUVELLES ÉMISSIONS DE CERTIFICATS DE COMPÉTENCE APPRENTI (PAR MÉTIER) ET OCCUPATION PAR RÉGION DE PLACEMENT
POUR LA PÉRIODE DU 1er janvier AU 30 novembre 2012

MÉTIER	ÎLES-DE-LA-MADELINE		BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE		SAGUENAY - LAC-ST-JEAN		QUÉBEC		MAURICIE - BOIS-FRANCS		CANTONS-DE-L'EST		MONTREAL		OUTAOUAIS		NORD-OUEST		CÔTE-NORD		BAIE JAMES		EXTÉRIEUR		TOTAL PROVINCIAL													
	Dip.	Non-dip.	Dip.	Non-dip.	Dip.	Non-dip.	Dip.	Non-dip.	Dip.	Non-dip.	Dip.	Non-dip.	Dip.	Non-dip.	Dip.	Non-dip.	Dip.	Non-dip.	Dip.	Non-dip.	Dip.	Non-dip.	Dip.	Non-dip.	Dip.	Non-dip.	Total	Total										
	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.	dip.									
Briqueur-maçon	0	0	0	6	0	6	7	4	11	55	11	66	25	0	25	18	4	22	322	58	380	17	6	23	1	3	4	2	1	3	0	0	0	453	87	540		
Colorifugeur	0	0	0	0	0	0	1	5	6	1	16	17	0	2	2	0	0	0	15	42	57	0	4	4	0	2	2	0	1	1	0	0	0	17	72	89		
Carreleur	2	0	2	0	1	1	0	12	12	24	22	46	3	9	12	3	5	8	73	109	182	11	43	54	2	1	3	0	4	4	0	0	0	118	206	324		
Charpentier-menuisier	3	0	3	306	2	108	122	3	125	462	6	468	159	78	237	97	1	98	809	897	1 706	49	74	123	49	30	79	65	1	66	3	0	3	0	1 924	1 092	3 016	
Chaudronnier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	1	0	1	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	0	9			
Cimentier-applicateur	0	0	0	1	0	1	0	11	11	23	15	38	0	24	24	0	13	13	40	133	173	0	13	13	0	0	0	2	0	2	0	0	0	66	209	275		
Couvreur	0	0	0	4	6	10	0	17	17	31	37	68	4	38	42	0	14	14	92	239	331	9	37	46	0	8	8	0	0	0	0	0	0	140	396	536		
Electricien	2	0	2	28	0	28	0	74	0	74	222	0	222	78	0	78	44	0	634	0	634	37	0	37	47	0	47	31	0	31	0	0	0	1 197	0	1 197		
Ferblantier	0	0	0	3	6	9	13	5	18	26	22	48	7	2	9	1	2	3	61	202	263	0	11	11	0	7	7	1	3	4	0	0	0	112	268	372		
Ferrailleur	0	0	0	0	2	2	0	3	3	5	29	34	5	5	10	3	4	7	151	20	171	0	0	0	0	2	2	0	1	1	0	0	0	164	66	230		
Gutier	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	0	5	5	0	0	0	0	1	30	42	72	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	54	0	54			
Mécanicien d'ascenseur	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	5	5	0	0	0	0	1	1	30	42	72	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	30	53	83			
Mécanicien de chantier	0	0	0	1	0	1	4	0	4	3	0	3	6	0	6	0	1	1	25	5	30	0	1	1	6	17	23	13	1	14	0	0	58	25	83			
Mécanicien de machinerie lourde	0	0	0	3	0	3	2	0	2	11	0	11	2	1	3	1	0	1	6	0	6	0	0	0	0	0	0	3	0	3	1	0	29	1	30			
Monteur d'acier de structure	0	0	0	4	5	9	1	22	23	2	25	27	1	9	10	0	3	3	36	47	83	2	0	2	0	4	4	2	9	11	0	0	48	124	172			
Monteur-mécanicien (vitrrier)	0	0	0	1	5	6	1	7	8	25	0	25	3	8	11	0	5	5	45	69	114	0	18	18	0	8	8	0	6	6	0	0	75	126	201			
Opérateur d'équipements lourds	0	0	0	7	0	7	1	0	1	17	29	46	4	0	4	1	16	17	33	62	95	0	11	11	2	0	2	10	0	10	0	0	75	118	193			
Opérateur de pelles mécaniques	0	0	0	8	0	8	4	1	5	18	24	42	3	0	3	2	5	7	21	66	87	1	0	1	2	0	2	4	0	4	0	0	63	96	159			
Peintre	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6	26	24	50	2	27	29	1	11	12	236	0	43	43	0	10	10	0	8	8	0	0	99	295	394			
Plâtrier	0	0	0	1	1	2	11	0	11	51	24	75	3	26	29	0	1	1	49	115	164	13	15	28	0	5	5	2	0	2	0	0	130	187	317			
Poseur de systèmes intérieurs	0	2	2	0	2	2	1	10	11	43	22	65	9	1	10	2	3	5	198	72	270	1	28	29	0	0	0	0	1	1	0	0	254	141	395			
Poseur de revêtements souples	0	0	0	0	2	2	0	1	1	10	2	12	1	1	2	0	5	5	12	0	12	1	8	9	0	6	6	0	2	2	0	0	24	27	51			
Serrurier de bâtiment	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	18	18	0	0	0	0	0	5	82	87	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	5	105	110	0			
Tuyauteur	0	2	2	21	0	21	50	0	50	103	0	103	42	0	42	17	0	17	427	0	427	19	5	24	14	0	14	3	0	3	0	0	696	7	703			
Mécanicien en protection incendie	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	3	3	0	1	1	1	0	1	39	0	39	0	1	1	1	0	1	1	0	0	0	40	8	48	0			
Frigoriste	0	0	0	2	1	3	3	0	3	34	0	34	16	0	16	8	0	8	145	1	146	2	13	15	1	1	2	2	1	3	0	0	213	17	230			
Sous-total	7	4	11	199	42	241	304	101	405	1 199	334	1 533	380	232	612	202	94	296	3 369	2 433	5 802	164	333	497	125	106	231	140	39	179	4	0	4	0	6 093	3 718	9 811	
Occupation	1	0	1	40	3	43	77	31	108	74	645	719	23	7	30	18	20	38	250	2 158	2 408	12	287	299	14	77	91	32	7	39	1	43	44	0	0	542	3 278	3 820
GRAND TOTAL	8	4	12	239	45	284	381	132	513	1 273	979	2 252	403	239	642	220	114	334	3 619	4 591	8 210	176	620	796	139	183	322	172	46	218	5	43	48	0	0	6 635	6 996	13 631

SOURCE : Commission de la construction du Québec
COLLABORATION :
VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2013

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP77

Prévisions de surplus ou de manque de main-d'œuvre par métier ou par occupation pour les cinq prochaines années.

Les besoins pour de nouveaux travailleurs dans l'industrie de la construction ne se démentent pas : l'activité aura enregistré une croissance de 6 % en 2012, pour s'établir à 165 millions d'heures travaillées et plus de 165 000 travailleurs auront foulé les chantiers de construction dans la province.

Les incertitudes économiques actuelles, et celles entourant les projets miniers et les dépenses d'investissements publics, rendent l'exercice de prévision particulièrement périlleux en ce moment. L'inquiétude qui gagne le secteur minier, dont les projets expliquent l'essentiel de la reprise de la construction industrielle en 2011 et 2012, a déjà entraîné la mise sur la touche de projets majeurs, dans le fer surtout, les promoteurs préférant attendre des signaux économiques plus positifs avant de concrétiser ou de poursuivre leurs projets. Si la plupart restent plutôt optimistes sur le potentiel du marché des métaux à moyen terme, à court terme les nouveaux projets attendent le signal de départ.

Le gouvernement du Québec a par ailleurs annoncé dans le dernier budget de novembre qu'il reconsidérerait ses dépenses d'investissements pour les prochaines années, ce qui pourrait signifier pour 2013-14 une baisse de 2 milliards \$ des dépenses publiques en investissements. Comme en plus l'octroi de contrats municipaux est actuellement au ralenti, à la suite des controverses sur la malversation, on ne peut que redouter les séquelles sur le nombre de chantiers publics qui seront en cours au début 2013. Après seize années de croissance quasi continue, alors que l'activité sera passée de 65 millions d'heures en 1996 à 165 millions en 2012, on ne peut exclure que 2013 marquera un premier repli significatif. Mais qu'elle soit en repli ou non, l'activité restera tout de même à un niveau exceptionnel.

Le Plan québécois des infrastructures laissait déjà entrevoir un ralentissement du secteur génie civil et voirie dès 2013. Le ralentissement des travaux d'infrastructures, ainsi que le parachèvement du chantier du pipeline d'Ultramar et de certains parcs éoliens, pourraient entraîner un premier repli du secteur génie civil et voirie en seize ans, en dépit de la croissance anticipée des travaux sur les lignes électriques. Dans le secteur résidentiel, bien que sa vigueur n'ait cessé de surprendre ces dernières années, force est d'anticiper, comme tous les analystes, un rajustement à la baisse de l'activité. Le resserrement des modalités de prêts hypothécaires par le gouvernement fédéral justifie à lui seul un refroidissement du marché.

La lancée du secteur industriel pourrait quant à elle connaître une pause en 2013. Les projets dont le démarrage était encore vraisemblable il y a peu de temps, sont maintenant en suspens. Celui de Cliffs Iron Mining au Lac Bloom a été récemment suspendu et il est hasardeux de compter dès 2013 sur les projets cousins de Tata Steel (400 millions \$) ou de New Millennium (4,9 milliards \$), dans le fer. Les projets de l'industrie de l'aluminium sont également incertains à court terme. Toutefois, les développements dans l'or, le diamant ou d'autres métaux ne sont guère menacés. Une baisse du volume de travail est donc envisageable en 2013, avant que l'industrie minière ne retombe sur les pattes, et relance ses projets.

Le secteur institutionnel et commercial a le vent dans les voiles depuis l'an dernier, mais sa course pourrait également être stoppée en 2013. Quoiqu'il advienne du Plan d'infrastructures, les grands projets d'hôpitaux universitaires de Montréal connaîtront leur apogée en 2013. Par contre, le démarrage d'autres projets pourrait tarder, de sorte que le support du bâtiment institutionnel pourrait vaciller, même si la croissance de la valeur des permis de bâtir cette

année apportera encore de l'eau au moulin pour l'an prochain. Le bâtiment commercial ne bénéficie pas de cet élan des permis de bâtir. Plusieurs projets d'édifices de bureau se terminent actuellement et peu sont confirmés pour l'an prochain. L'expansion des centres commerciaux du type «style de vie» semble aussi avoir plafonné.

Malgré tout, de bonnes perspectives d'emploi se présenteront encore au cours des prochaines années. L'industrie connaîtra des besoins de remplacement croissants, en raison du vieillissement des travailleurs et de leur roulement élevé. Ainsi, l'industrie aura besoin d'environ 14 000 nouveaux travailleurs par année, d'ici 2014. Les besoins en main-d'œuvre de plusieurs métiers et occupations seront élevés. C'est le cas pour les monteurs de lignes et les scaphandriers. De même, la disponibilité en général restreinte des travailleurs explique les besoins plus accentués pour les cimentiers-applicateurs, les couvreurs, les installateurs de système de sécurité, les ferblantiers, les ferrailleurs, les frigoristes, les grutiers, les mécaniciens de protection-incendie, les monteurs-mécaniciens (vitriers), les serruriers de bâtiment et les tuyauteurs.

En conclusion, la Commission de la construction du Québec compte relever le défi de répondre aux besoins de main-d'œuvre.

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2013

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RP78

Composition, budgets, mandats et rapports des comités de main d'œuvre Ontario-Québec.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2013

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

de fiche : RP79

Nombre d'exemptions de détenir un certificat de compétence au cours de la dernière année et motifs.

MOTIFS	NOMBRE D'EXEMPTIONS ÉMISES EN 2012
Pénurie (art. 14.6)	1 906
Personne indispensable (art. 14.4)	360
Enfant d'employeur (art. 14.5)	3 245
Pénurie - sans préalables scolaires	3 606
Stages d'été	17
Ententes interprovinciales (art. 4)	407
Salarié occasionnel (art. 14.7)	0
Commissaire de l'industrie de la construction et autres (art. 21)	3 224
TOTAL	12 765

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2013

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP80

Nombre d'inspections effectuées par la CCQ, liste des chantiers enquêtés et résultats des enquêtes pour les trois dernières années.

Inspections de chantier	2012
Nombre de visites de chantier effectuées (janvier à mai)	11 904
Nombre d'infractions constatées (janvier à octobre)	12 500
Nombre d'enquêtes aux livres menées (janvier à novembre)	1 605

*Compte tenu du conflit de travail à la Commission de la construction du Québec en 2012, la période couverte diffère selon les données.

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2013

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP81

Évolution du nombre d'inspecteurs à l'emploi de la CCQ depuis 210-2011, par année et prévisions d'embauche pour 2013-2014.

Année	Nombre
2012	226

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2013

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP82

Évolution du nombre d'employés dédiés à la lutte au travail au noir à l'emploi de la CCQ depuis 2009-2010, par année.

Année	Nombre
2012	396

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP83

Tout document relativement à la subvention octroyée par le ministre du Travail afin de lutter contre le travail au noir.

Pour l'exercice 2013-2014, la Commission de la construction du Québec a demandé 6,2 M\$ au gouvernement. Cette subvention permet d'ajouter 119 ressources additionnelles à ses effectifs dédiés à la lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale, incluant la fausse facturation et le blanchiment d'argent.

Ces ressources sont réparties entre cinq projets : Optimisation des stratégies d'inspection et d'enquête (1), Force d'intervention (88), Escouade tactique (17), Plaintes et dénonciations (6) et Intégrité construction (7).

Toutes les équipes œuvrant au sein des divers projets sont opérationnelles.

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2013

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP84

Copie des études, analyses, recherches, scénarios ou projections concernant l'implantation du Service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Découlant du projet de loi 33, un règlement a précisé récemment les modalités d'un Service de référence de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (SRIC). Les modalités prescrites par ce règlement étaient requises pour permettre à CCQ de procéder au développement d'une plateforme technologique qui visera la mise en place du nouveau Service de référence.

Le SRIC repose sur la délivrance, par le ministère du Travail, de permis de service de référence aux associations syndicales et patronales, lesquelles pourront référer de la main-d'œuvre par le biais du Service de référence administré par la Commission de la construction du Québec.

La CCQ aura également elle-même à déployer son propre service de référence, incluant un service de 2^e ligne.

Tout employeur ayant des besoins de main-d'œuvre devra en faire la déclaration au SRIC. Selon les hypothèses actuellement à l'étude, trois voies lui seront offertes :

- Embauche directe : un simple avis d'embauche est requis
- Service de référence régulier : les associations et la CCQ font des offres de candidats en réponse aux demandes des employeurs
- Service d'urgence (en cas de risques pour la sécurité) : l'employeur peut adresser directement sa demande à un titulaire de permis.

On estime à 140 000 le nombre annuel de déclarations de besoins qui pourraient transiter par le Service, dont la moitié, soit 70 000, pourrait se traduire par de simples avis d'embauche, l'autre moitié, soit également 70 000, par un réel besoin du service de référence.

Le SRIC aura à supporter un volume assez considérable d'échanges de listes de référence, pouvant par exemple dépasser 200 000 listes par année et un million de noms.

Une plateforme technologique unique regroupera les différentes transactions. Le SRIC reposera avant tout sur un service en ligne, avec possibilité de transactions en personne ou par téléphone, du moins pendant la phase initiale d'implantation.

Le service de référence de la CCQ, l'un des piliers du SRIC, est utilisé actuellement par 4 000 employeurs et répond à 15 000 demandes par année. Seulement 4 000 salariés trouvent un emploi à la suite de ces références. Avec le SRIC, le volume de demandes pourrait facilement doubler. Le service de 2^e ligne de la CCQ répond quant à lui actuellement à quelque 1 000 demandes par année et il pourrait aussi voir se multiplier les requêtes.

La mise en place du nouveau service se fera par phases d'ici septembre 2013. La CCQ devra créer une équipe dédiée. Les efforts financiers requis sont estimés à près de 5 millions \$. Le succès de ce projet reposera non seulement sur la capacité pour la CCQ à gérer un véritable changement de culture auprès des 26 000 entreprises et des 170 000 salariés, mais aussi sur la responsabilisation des partenaires.

➤ **Portrait des fonctionnalités requises pour le Service de référence de l'industrie de la construction**

Employeur

Mise en place d'un nouveau service en ligne tenant lieu de plateforme unique

Service de déclaration des besoins de main-d'œuvre

- Service en ligne
 - Enregistrement de la déclaration de besoins
 - Modification de la déclaration de besoins
 - Consultation de la déclaration de besoins
 - Fermeture de la déclaration de besoins
 - Annulation de la déclaration de besoins
 - Réactualisation d'une déclaration de besoins
 - Transfert du besoin de main-d'œuvre en demande de référence personnalisée
 - Demande d'une deuxième liste de salariés
 - Consultation de la liste de référence CCQ - référence automatisée
 - Consultation de la liste de référence CCQ - référence personnalisée
 - Consultation du profil de référence du salarié si autorisé
 - Consultation de la liste de référence émise par les détenteurs de permis
 - Gestion des urgences – formulaires
 - Consultation des demandes d'information complémentaire
 - Réponse aux demandes d'information complémentaire
- Téléphone ou en personne
 - Transmission de la liste de référence CCQ – référence automatisée aux employeurs non abonnés
 - Transmission de la liste de référence CCQ – référence personnalisée aux employeurs non abonnés
 - Transmission de la liste de référence provenant des détenteurs de permis aux employeurs non abonnés

Service de demande de numéro d'embauche

- Demande de numéro d'embauche en lien avec une déclaration de besoin de main-d'œuvre
- Demande de numéro d'embauche tenant lieu de déclaration de besoin de main-d'œuvre

Travailleurs

Outil permettant au salarié de mettre à jour ses disponibilités

Amélioration du profil de référence

Détenteurs de permis de service de référence, s'il y a lieu

Service aux détenteurs de permis – service en ligne

- Consultation de la demande de déclaration de besoins de l'employeur
- Soumission de la liste de référence par formulaire
- Demande d'information complémentaire
- Consultation de la réponse à la demande d'information complémentaire
- Transmission de la liste de référence en situation d'urgence
- Gestion du profil d'accès aux services en ligne

La CCQ

Déclaration des besoins de main-d'œuvre

- Conception d'un outil intranet de déclaration des besoins par téléphone ou en personne pour le service à la clientèle
- Ajout d'un service de notification aux détenteurs de permis
- Ajout d'un service de notification à l'employeur
- Transmission des déclarations de besoins aux détenteurs de permis
- Transmission des listes de référence à l'employeur
- Outils pour le support utilisateur des services en ligne

Mouvement de main-d'œuvre

- Intégration du système de déclaration de mouvement actuel dans la plate-forme unique
- Amélioration du système de gestion des mouvements de main-d'œuvre
- Conception d'un outil intranet pour les préposés
- Outils pour le support utilisateur des services en ligne

Détenteurs de permis

- Processus de transfert d'information entre la CCQ et le ministère du Travail du Québec
- Création d'un nouveau type d'utilisateur des services en ligne – détenteurs de permis
- Création d'un processus d'authentification des détenteurs de permis

Référence automatisée

- Intégration du système de référence automatisée dans la plate-forme unique
- Modification du système de référence automatisée (ratio, critères du profil...)
- Ajout d'une option de recherche avancée

Bonification des listes de références personnalisées

- Intégration du système de références personnalisées actuel dans la plate-forme unique

Statistiques et rapports

- Statistiques à définir
- Rapports à définir

Travailleurs

- Gestion du code de disponibilité (« réféable », « non réféable », à l'emploi)

Autres

- Désactivation des services et des transactions sur le système central
- Gestion des retours de courriels

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2013

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP85

Budget d'implantation du Service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et ventilation détaillée des sommes utilisées, prévisions budgétaires pour 2013-2014.

La CCQ est autonome financièrement du gouvernement et elle est dotée d'un budget d'exploitation constitué, entre autres, de salaires et de frais généraux établis en fonction de ses activités courantes et récurrentes. L'ajout de responsabilités à la CCQ comme stipulé dans la *Loi 30* entraîne la réalisation d'activités décrites dans le présent rapport. Les coûts reliés à ces activités sont capitalisables selon les règles comptables généralement reconnues. C'est dans cet esprit que le gouvernement consent à accorder à la CCQ une aide financière pour réaliser l'implantation du système de référence. Le budget que nous déposons respecte ces règles et inclut uniquement les dépenses nécessitant des déboursés directement reliés à la réalisation du projet :

- les consultants dédiés au développement de la solution;
- le centre d'appels temporaire en impartition;
- les communications, vidéos, sondages;
- le développement et la diffusion du matériel de formation;
- le salaire d'employés temporaires embauchés pour remplacer les employés affectés au projet;
- les loyers à l'extérieur des locaux de la CCQ;
- les honoraires de consultation en gestion de projet.

Nous évaluons les coûts du projet à près de 5 M\$ incluant des imprévus de 15 %.

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2011

ÉTUDE DES CRÉDITS 2013-2014

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

de fiche : RP86

État de situation sur l'implantation du Service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et échéancier détaillé.

La CCQ a amorcé les travaux permettant la mise en place du projet « *NOUVEAU SERVICE DE RÉFÉRENCE DE MAIN-D'ŒUVRE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION* ». Ce nouveau service donne le choix à l'employeur et aux travailleurs sur la manière de recruter ou de se trouver un emploi. L'envergure du projet se réalisera en deux phases :

- La phase 1 – échéance le 4 février 2013
 - Oblige l'employeur à identifier sa source de contact.
 - Permet aux employeurs d'enregistrer la date d'entrée en vigueur des embauches et des mises à pied afin d'obtenir un portrait en temps réel du statut du salarié.
 - Crée un profil pour chaque salarié et invite chacun d'eux à mettre à jour son profil.
- La phase 2 – échéance le 9 septembre 2013
 - Oblige l'employeur à utiliser le nouveau service pour toutes ses déclarations de demande de main-d'œuvre.
 - Oblige le détenteur de permis à utiliser le service de référence de la CCQ et de lui en rendre compte.
 - Permet au salarié de consulter et d'afficher son profil.

Les employeurs et les travailleurs de l'industrie de la construction sont donc au cœur de ce changement. On compte environ une centaine d'employés directement concernés à la CCQ, six associations patronales, cinq associations syndicales et un nombre encore indéterminé de personnes qui travailleront avec les détenteurs de permis. C'est un changement important dans les façons de faire actuelles. C'est un changement obligé.

Chacune des phases de ce projet comporte les mêmes trois grands objectifs :

- Revoir et ajuster les processus de travail actuel.
- Développer et mettre à niveau la plateforme technologique actuelle pour soutenir le nouveau processus (ajout de quelques champs seulement pour la phase 1).
- Développer et mettre en place une stratégie de gestion du changement et de communication.

La stratégie de réalisation que nous proposons met l'accent sur :

- L'utilisation des ressources internes dédiées au projet. La CCQ dispose de ressources qui ont la connaissance du domaine d'affaires et de l'environnement technologique.
- L'encadrement et le soutien de ces ressources internes par une équipe expérimentée en gestion de projet de cette envergure – direction du projet/technologie de l'information/gestion du changement.
- Le transfert des connaissances et le développement des ressources internes.

La réalisation du projet repose sur les facteurs de succès suivants :

- L'engagement de la haute direction.
- L'envergure du projet est arrêtée pour chacune des phases.
- Une équipe de projet dédiée.
- Cinq principes directeurs.
- Un plan de projet et des jalons convenus.
- Un plan de gestion du changement et de communication.

Tout est en oeuvre pour que la première phase du 4 février soit livrée à temps.

Des communications avec les employeurs concernant leur nouvelle obligation débuteront dans la semaine du 21 janvier 2013.

SOURCE : Commission de la construction du Québec

COLLABORATION :

VALIDATION: Direction générale 14 janvier 2013